

CHARTRE DE RECUEIL ET TRAITEMENT DE SIGNALEMENT & DE PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE **SONATRACH**



Introduction :

Ensemble pour le changement :
SONATRACH lance la première plateforme numérique
de signalement : « SPEAK UP - تكلم »

SONATRACH offre à ses employés, ses partenaires et ses clients, à travers son nouveau portail digital « SONATRACH Conformite anti-corruption « SPEAK UP - تكلم », un dispositif d'alerte professionnel qui préserve intégrité et transparence : il vous est désormais possible de participer à un avenir transparent et honnête.

Que vous soyez employé, prestataire ou partenaire, en Algérie ou à l'étranger, notre plateforme « SONATRACH Conformite anti-corruption « SPEAK UP - تكلم » est à votre disposition pour signaler de manière désintéressée et de bonne foi toute violation des lois, réglementations, politique et code de conduite anti-corruption régissant SONATRACH en toute simplicité, à travers quelques étapes.

SONATRACH assure un processus de garantie renforcé dans la gestion de la confidentialité et la sécurité de l'information et la protection des lanceurs d'alertes.

Rendez-vous sur notre plateforme digitale. téléchargez notre charte de confidentialité de signalement :
[https:// Conformite-SMAC.Sonatrach.dz](https://Conformite-SMAC.Sonatrach.dz)

Charte de Recueil et Traitement de Signalement & De Protection du Lanceur d'Alerte

Dans le cadre de ses engagements « Conformité Anti-Corruption » le Groupe SONATRACH met à la disposition de son Personnel, ses Filiales, ses Partenaires, ses Fournisseurs et ses clients un dispositif d'alerte professionnelle, qui leur permet de signaler des faits illégaux ou illicites graves prévus par la loi ou la réglementation en vigueur, ou toute violation de sa Politique et Code de Conduite Anti-Corruption.

La « Charte de Recueil et Traitement de Signalement et de Protection du Lanceur d'Alerte » définit les conditions d'utilisation du dispositif d'alerte, les droits et obligations du lanceur d'alerte.

La présente Charte ne remplace pas les dispositions légales réglementaires en vigueur applicables

1.Type de Signalements (Alertes)

Nous distinguons 02 types de signalements acceptés par SONATRACH et ce en application de la réglementation algérienne :

a- Une Alerte Transparente : où le lanceur d’alerte divulgue des informations sans dissimuler son identité ou exiger que son identité soit gardée secrète.

b- Une Alerte Confidentielle : où l’identité et toute information pouvant permettre d’identifier le lanceur d’alerte sont connues du destinataire mais ne sont pas divulguées sans le consentement du lanceur d’alerte, sauf si la loi l’exige.

Les alertes anonymes (où l’information est reçue sans que le lanceur d’alerte ne révèle son identité) ne sont pas acceptables au niveau de SONATRACH

2.Qui Peut Emettre Une Alerte ?

Un lanceur d’alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave, des Lois, des Règlements, ou de la Politique et Code de Conduite Anti-Corruption de SONATRACH, dont elle a eu personnellement connaissance.

Le lanceur d'alerte doit respecter trois conditions :

- 1.** Agir de manière désintéressée (en opposition à l'obtention de tout type de rémunération, de promotion hiérarchique, etc.) ;
- 2.** Être de bonne foi et dénué de toute intention de nuire ;
- 3.** Avoir eu personnellement connaissance des faits (être la source directe de l'information) en excluant toute supputation ou déduction ou toute révélation en relayant des informations qui lui auraient été transmises.

Le lanceur d'alerte doit préparer un minimum d'informations à communiquer afin de pouvoir traiter son signalement.

Il est important de noter que le lanceur d'alerte qui signale la préoccupation doit rester à la disposition du Responsable de la Fonction Conformité Anti-Corruption de SONATRACH, afin d'évaluer l'exactitude de ses allégations : si les allégations sont inexactes ou que le signalement s'avère sans objet, il procède alors à la clôture du signalement.

Une fois que le lanceur a préparé les éléments relatifs à l'objet de son signalement, il procède à la transmission de ce dernier soit par voie électronique via la plateforme d'alerte de SONATRACH dénommée conformité anti-corruption «**Speak Up - تكلم**», ou par

voie postale à l'adresse « **SONATRACH Djenane El Malik, Hydra-Alger-Bureau d'Ordre** ».

3.Réception des Signalements (Alertes)

Tous les signalements (alertes) sont réceptionnés au niveau du Responsable de la Fonction Conformité Anti-Corruption, la Structure Conformité Anti-Corruption en fixe la durée du traitement.

La recevabilité de l'alerte sera examinée dans un délai de vingt jours ouvrables maximum par la structure Conformité Anti-Corruption, à compter de la réception de l'alerte. Si cet examen appelle un délai supplémentaire, la structure d'alerte en fixe la durée et en informe le lanceur d'alerte.

La structure informe le lanceur d'alerte de la recevabilité ou non de son signalement et des suites données à ce dernier.

La Structure Conformité Anti-Corruption procède au tri des signalements et leurs classements par ordre de priorité en fonction du risque (c'est à dire le niveau d'impact potentiel de l'acte répréhensible) .

4.Traitement des données du Signalement (Alerte)

Un traitement automatisé des signalements est mis en place. Le fichier et tous les documents rassemblés au cours de la procédure sont versés sur un serveur pro-

tégé de la plateforme « **SPEAK UP** - **تكلم** » dont l'accès est réservé uniquement au Responsable de la Fonction Conformité Anti-Corruption.

La Structure Conformité Anti-Corruption mène les enquêtes sans parti pris et donne un droit de réponse à la personne faisant l'objet du signalement d'acte répréhensible, ainsi que la possibilité de se faire assister. Le Responsable de la Fonction Conformité Anti-Corruption désigne une commission d'enquête composée d'enquêteurs internes à l'Entreprise expérimentés et formés en matière de lutte anti-corruption.

SONATRACH peut faire appel à des enquêteurs externes indépendants de l'Entreprise..

5. Clôture des Cas de Signalement (Alertes)

Un cas d'alerte passe à la phase de clôture si aucune action n'est jugée nécessaire en réponse à un signalement.

La clôture d'un cas d'alerte désigne la fin du traitement du signalement d'un acte répréhensible.

6. Garantie de Protection et Confidentialité

La Structure Conformité Anti-Corruption est responsable de la gestion de la protection des données relativement aux aspects suivants :

- Sécurité,
- Conservation,
- Suppression,
- Accès,
- Modification des informations personnelles identifiables,
- Transfert des données ayant un impact sur des aspects identifiés du Système de Management Anti-Corruption de SONATRACH.

La Structure Conformité Anti-Corruption, prend les dispositions nécessaires pour apporter la protection et le soutien requis aux lanceurs d’alerte issus de SONATRACH et veille à ce qu’il n’y ait aucune action de représailles contre eux et les Partenaires commerciaux

7. Confidentialité

La Structure Conformité Anti-Corruption assure un processus de garantie renforcé dans la gestion de la confidentialité de toutes les parties intéressées, y compris le lanceur d’alerte et toute personne faisant l’objet du signalement.

Les signalements (Alertes) sont recueillis et traités de façon à garantir une stricte confidentialité :

- **De l’identité du lanceur d’alerte**, qui ne peut être divulguée, sauf si la loi l’exige (autorité judiciaire) ;

- **De l'identité des personnes visées par l'alerte**, qui ne peut être divulguée, sauf à l'autorité judiciaire, qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte ;
- **Des informations recueillies** dans le cadre du signalement.

8.Sanctions

Un lanceur d'alerte de mauvaise foi, quand est avéré son intention de nuire ou sa connaissance de l'inexactitude des faits signalés, est exposé à des mesures disciplinaires s'il est issu de SONATRACH, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

SONATRACH, à travers ses structures habilitées, veille à prendre les sanctions ou poursuites judiciaires requises pour tout signalement dénué de tout fondement.

9.Rappels

La Plateforme Signalement conformité anti-corruption « **Speak Up - تكلم** » n'est pas destinée à :

- Recevoir des réclamations de nature professionnelle,
- Soulever des problèmes liés aux ressources humaines, comme l'évaluation des performances, la rémunération, le développement de carrière et d'autres sujets de nature similaire.

Pour ce type de problèmes , les canaux de réclamation internes existants demeurent les seuls recevables.

سوناطراک



sonatrach

www.sonatrach.dz

